

CHAPITRE 1 : L'entreprise et la Société définition, différence, utilité

Ce cours de gestion d'entreprise intitulé « l'entreprise et ses frontières » a pour ambition de présenter tous les aspects d'une entreprise, de la définition d'une entreprise jusqu'à la relation client en passant par l'administration de l'entreprise

I. L'ENTREPRISE

Dans l'histoire économique, on trouve de nombreuses définition de l'entreprise il est important de réaliser que chaque définition est marquée par son époque : elle dépend à la fois des formes d'organisation du travail et de la production qu'une époque s'est donnée et des analyses théoriques que les hommes ont fait de l'activité économique de cette époque.

1) Définitions de L'entreprise :

- « l'entreprise est une **unité économique** autonome disposant **de moyens humains et matériels** qu'elle combine en vue de produire des biens et services destinés à la vente. » (G.BRESSY et C.KONKUYT ,2000)
- Le terme « **Entreprise** » est **économique** et non reconnu en droit. Même dans la discipline économique, le terme est assez flou car englobant des situations et des activités très diverses. Il est défini de multiples manières. Le terme, de ce point de vue macroéconomique a pour objectif plus de décrire le fonctionnement général de l'économie que d'aider à la gestion.
- La définition la plus répandue est celle qui considère l'entreprise comme étant un : « **secteur institutionnel** (acteur ou organisation économique autonome) qui produit des biens et des services marchands pour d'autres agents en vue de **réaliser des bénéfices** ».
- Une autre définition de l'entreprise nous est donnée **par Beitone et ali (2001)**. : « **unité économique** dotée d'une autonomie juridique qui combine des facteurs de

production (capital et travail) pour produire des biens ou des services destinés à **être vendus sur un marché** »

2) Classification des entreprises :

a. Classification par secteur et activité :

- **Les entreprises agricoles** : Entreprises dont l'activité est en lien directe avec l'exploitation de la nature et est soumise aux aléas climatiques.
- **Les entreprises industrielles** : Entreprises transformant les matières premières en produits finis ou semi-finis (barres de fers, fil acier...).
- **Les entreprises commerciales** : Acheter pour vendre sans véritable activité de transformation.
- **Les entreprises de services** : Caractère immatériel de leur production mais peuvent avoir activité de transformation ou présentation physique de produits (films, pub, transport...).

b. Classification selon la taille

Les critères de la taille utilisés sont nombreux : **Le chiffre d'affaires, l'effectif, le Résultat net...**

D'autres critères sont utilisés en fonction du contexte d'étude : **la valeur ajoutée, le montant des capitaux propres, la part du Chiffre d'affaires exporté...**

- ✓ Les **TPE (Très Petites Entreprises ou Micro entreprises)** sont des entreprises qui ont entre 0 et 9 employés.
- ✓ Viennent ensuite les **petites entreprises** (10 à 49 salariés)
- ✓ les **moyennes entreprises** (50 à 499 salariés).
- ✓ Enfin, les **grandes entreprises** sont celles qui comptent plus de 500 salariés.

3) caractéristiques : l'entreprise est à la fois :

- ✚ **Une organisation technique** : elle produit des biens et services à partir d'une Combinaison de moyens (capital sous différentes formes, compétences) ;
- ✚ **Une organisation économique** : la création et la répartition de la valeur est une finalité centrale de l'entreprise ;

✚ **Une organisation sociale** une cellule sociale et humaine, l'entreprise est composée de

3 acteurs principaux : Apporteurs de capitaux , Dirigeants, Salariés.

Ces 3 acteurs ont des **objectifs** et des **stratégies individuelles différentes**.

Un centre de décision relativement autonome : **calcul économique, gestion et décisions**.

4) les partenaires de l'entreprise

pour fonctionner et atteindre ses objectifs, l'entreprise entreprend des relations avec plusieurs parties qui elles aussi s'intéressent au fonctionnement de l'entreprise et à son efficacité.

➤ **Clients** : le marché de l'entreprise dépend des ventes qu'elle réalise donc des achats de ses clients (ménages, administrations, autres entreprises, banques...).

P Drucker qualifie le client de « pilier de l'affaire dans la mesure où il est le seul à donner du travail à l'entreprise ». il considère que le seul but de l'entreprise est de satisfaire les besoins du client et à travers lui les besoins de la société toute entière.

➤ **Les autres entreprises** : peuvent être fournisseurs dont le prix d'achats des matières premières, prix d'énergie fournie, installations, services conditionnent le prix de vente des produits de l'entreprise, ou bien concurrents que l'entreprise prend en compte (prix appliqués par les concurrents, caractéristiques de leurs produits).

➤ **Les salariés (syndicats)** : la charge salariale représente un élément important du prix de revient du produit de l'entreprise mais aussi la qualité du travail et la productivité de ses salariés. Les salariés et leurs syndicats suivent de près le développement de l'entreprise et les décisions prises par cette dernière.

L'entreprise doit concilier exigences des salariés et coût qui permet d'être compétitive.

➤ **Banques et institutions de crédit** : l'entreprise obtient des crédits auprès des

banques et verse des intérêts qui représentent un éléments de coût.

➤ **Administrations :** Etat et les collectivités locales qui lui réclament des impôts et des taxes ainsi que les organismes sociaux à qui elle doit verser des cotisations sociales. Mais elles adresse à ces administrations pour obtenir des aides ou utiliser des biens et services collectifs que ces administrations créent et entretiennent.

➤ **Autres acteurs :** investisseurs, public, associations (protection de l'environnement, associations culturelles ...)

5) LES PRODUITS DE L'ENTREPRISE

Les entreprises qu'on vient de définir sont diverses, leur objet est lié à leurs activités qui consistent en la production des biens de services et leur commercialisation. Mais quels sont ces produits et ces activités ?

L'objet de cette dernière est de donner une réponse claire et précise aux étudiants afin qu'ils puissent parler le langage des gestionnaires.

Un produit (bien ou un service) peut être défini comme un ensemble de bénéfices utilisateurs : certains sont subjectifs, perceptuels, psychologiques. Tandis que d'autres sont objectifs, tangibles ou physiques. Les produits et les services ont pour objet la satisfaction des besoins des consommateurs. Ils peuvent prendre plusieurs formes selon leur caractéristique comme on le montrera.

6) BUT DE L'ENTREPRISE

Le but de l'entreprise est la raison pour laquelle elle a été créé. Son objectif varie selon le type d'entreprise et le système social dans lequel elle exerce son activité. Un but est un objectif à atteindre dans l'accomplissement d'une activité donnée. Il exprime le résultat qu'un

individu ou une entité doit s'efforcer d'obtenir dans la réalisation des opérations qu'ils ont pour mission d'effectuer ou de diriger.

Finalité, mission et objectif :

- **La finalité** : pourquoi l'entreprise existe
- **La mission** : les besoins satisfaits par l'entreprise pour remplir sa finalité
- **L'objectif** : but mesurable quantitatif ou qualitatif

II. LA SOCIETE

1. Définitions d'une société

La société ce terme est utilisé dans le domaine juridique où il évoque les formes juridiques légales possibles pour exercer et encadrer une activité économique : le contrat de société, que ces sociétés soient **de personnes** ou **de capitaux**. Cette approche privilégie donc **l'aspect juridique** de l'activité exercée par une personne ou un ensemble de personnes.

La société est un « **contrat** par lequel deux ou plusieurs personnes **physiques ou morales** conviennent à contribuer à une activité commune, par la prestation d'apports en industrie, en nature ou en numéraire dans le but de partager le bénéfice qui pourra en résulter, de réaliser une économie ou, encore, de viser un objectif économique d'intérêt commun. Ils supportent les pertes qui pourraient en résulter ».

Une société se définit comme **un acte juridique** par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens (**sommes d'argent, voitures, immeubles**) ou leur industrie (**compétences...**) en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra en résulter.

La notion de **société** désigne également **la personne morale** créée par le contrat de société. En tant que personne morale, la société dispose d'un patrimoine composé à l'origine des biens apportés par les associés ou les actionnaires. La personnalité morale d'une société est acquise lors de l'immatriculation de celle-ci au RCS (**Registre du commerce et des sociétés**).

2. La classification juridique

a) **Les entreprises du secteur public :**

Les entreprises publiques : ce sont les entreprises qui appartiennent en totalité à l'Etat ; ce dernier détient l'intégralité du capital, le pouvoir de gestion et de décision.

b) **Les entreprises semi-publiques :**

Ce sont des entreprises contrôlées par les pouvoirs publics mais des personnes privées participent au financement et/ou la gestion par exemple (les offices, les concession)

c) **Les entreprises privées :**

Ce sont les entreprises qui appartiennent en totalement aux personnes privées comportes l'intégralité du capital ayant le pouvoir de gestion et décision.

Il existe deux types d'entreprises privées :

i. **L'entreprise individuelle** : appartient en totalité à une seule personne qui assure la gestion et la direction (notaire, avocat, fiduciaire,..... etc.)

ii. **L'entreprise sociétaire** : juridiquement la société est un acte ou contrat par lequel 2 ou plusieurs personnes peuvent mettre en commun leurs biens ou leur travail ou les deux à la fois en vue de partager le bénéfice réalisé.

a. **La société de personnes** : SNC société en nom collectif / SCS société en commandité simple.

- **SNC** : c'est une société dont les associés ont tout la qualité de commerçant et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.

- **société en commandité simple** : elle est constituée d'associé commandités et d'associés commanditaires.

Les caractéristiques :

- ✓ pas de capital minimum
- ✓ 2 associés au minimum
- ✓ Responsabilités indéfinie et solidaire sur les biens personnels

b. **La société des capitaux** : SPA société par action

- ✓ C'est une société de capitaux;
- ✓ Elle doit être constituée par un minimum de deux associés et d'un maximum de vingt;
- ✓ Le capital social minimum exigé pour sa constitution est de 100.000 DA;
- ✓ Le capital social est divisé en parts sociales d'égale valeur nominale de 1.000 DA au moins;

- ✓ Elle peut être gérée par un ou plusieurs gérants;
- ✓ Les associés répondent des dettes de l'entreprise à concurrence de leurs apports;
- ✓ L'immatriculation au registre du commerce confère la personnalité morale à l'entreprise et la qualité de commerçant uniquement aux gérants.

c. La société à responsabilité limitée SARL/

La SARL, **société à responsabilité limitée**, est créée entre **minimum deux associés** et jusqu'à **cinquante au maximum**. Elle peut être dirigée par un ou plusieurs gérants. Le capital social minimum n'est pas exigé pour la SARL, celui-ci est librement fixé par les associés et divisé en parts égales entre eux. Faire le choix de ce type de société vous offre une relative souplesse et liberté pour les associés pour déterminer les règles de fonctionnement de l'entreprise. La SARL peut être idéale pour un débutant en affaires ou pour les petits projets.

d. L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée EURL

L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) est un type de société offrant une structure juridique d'accueil pour l'entreprise.

Comme la SARL, l'EURL permet de limiter la responsabilité aux seuls apports. À la différence de la SARL, il suffit d'une seule personne pour constituer une EURL. Le capital social de l'EURL est, à l'instar de celui de la SARL, librement fixé par les statuts.

✓ **But et rôle de la société**

L'entreprise est aussi une réalité **sociétale qui influence la société**. Sa contribution économique se manifeste sous forme de création d'emplois, de produits, de valeurs, de revenus, de ressources pour les collectivités publiques, d'innovation et de la diffusion du progrès technique.

Elle se manifeste également de façon sociale comme on l'expliquera plus loin.

Dans ce cas, l'entreprise joue deux rôles principaux : **un rôle économiques** et un autre

Sociale

III. La différence entre une entreprise et une société

L'entreprise contrairement à la société, l'entreprise ne fait pas l'objet d'une vraie définition légale. C'est une notion avant tout économique et sociale. En matière économique, elle peut se définir comme une unité organisée reposant sur la mise en œuvre de moyens humains et matériels de production ou de distribution. Dans les textes de loi, on retrouve de façon récurrente la notion d'entreprise dans le Code du travail, au sein duquel le terme doit être interprété comme un ensemble de travailleurs exerçant une activité commune sous l'autorité d'un même employeur.

Plusieurs conséquences résultent de ces différences :

Une entreprise peut prendre la forme d'une société (une SARL par exemple) mais peut aussi être créée sans forcément adopter ce statut juridique (entrepreneur individuel, auto-entrepreneur, micro-entreprise...);

A l'inverse, la notion de société ne recouvre pas nécessairement l

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. » Churchill

